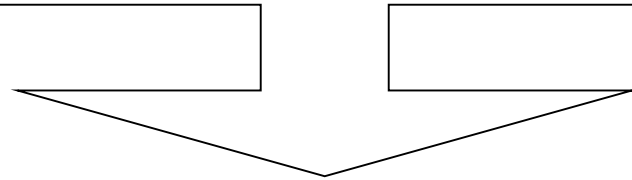


La collaboration entre l'école et les parents est un facteur de protection essentiel à la réussite de la lutte à l'intimidation et à la violence.

À l'école Christ-Roi, les savoirs sont développés, les élèves engagés, la réussite assurée! Pour que tous puissent réussir, les intervenants travaillent à ce que le bien être soit aussi une priorité.

Notre école a comme valeur le respect, et ce, pour offrir le meilleur climat afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de chacune et chacun. Pour se faire nous misons sur des mesures de prévention, la collaboration des parents, la gestion efficace des signalements d'événements et la confidentialité de tous les intervenants en lien avec l'intimidation et la violence.



| | |
|---|--|
| Signalement | Au titulaire de votre enfant |
| Personne responsable dans l'école du dossier | Direction : Steve Marquis |
| | Psychoéducatrice : Sylvie Ouellet |
| Ligne Parents | 1-800-361-5085 www.ligneparents.com |
| www.mojagis.com | Ressources pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation |

RESPECT, ENGAGEMENT, ENTRAIDE

Document élaboré par l'équipe de l'école de Christ-Roi, inspiré de la commission scolaire Marie-Victorin.



Notre plan d'action pour un milieu sain et bienveillant !

Document explicatif à l'intention des parents

En juin 2012, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à prévenir et contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Déjà engagés dans ce processus depuis plusieurs années, nous vous présentons un résumé de notre plan d'action pour un milieu sain et bienveillant.

Dans notre école, nous plaçons au cœur de nos actions quotidiennes des valeurs de respect, d'entraide, d'engagement, de responsabilisation et d'autonomie afin d'instaurer un climat propice à la réussite de tous nos élèves et ce, par la mise en application de notre projet éducatif.

Nos élèves, leurs parents, ainsi que les membres de notre équipe-école et de la communauté, travaillent en collaboration pour faire de notre école un milieu de vie agréable favorisant la réussite éducative et l'épanouissement de nos élèves

CONFLIT

Conflit ou chicane ≠ VIOLENCE OU INTIMIDATION

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis. Le conflit est une situation dans laquelle les enfants s'opposent de forces égales, et qui prend fin dans un délai raisonnable.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace*, dans un contexte caractérisé par **L'INÉGALITÉ DES RAPPORTS DE FORCE** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **SENTIMENTS DE DÉTRESSE** ET de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **SENTIMENTS DE DÉTRESSE**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment MÊME où un acte est constaté

- Des actions sont immédiatement prises :
- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
 - Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
 - Réparations, sanction et/ou référence selon le cas et bilan de la situation.

Mesures de soutien et d'encadrement

- L'école assure l'accompagnement nécessaire à la victime, au témoin et à l'élève-auteur de l'acte :
- Rencontre de soutien par les intervenants désignés.
 - Conseils d'usage sur une conduite préventive
 - Conseils d'usage pour développer adéquatement selon la situation
 - Communication avec les parents.
 - Vérifications ultérieures pour s'assurer que l'incident est clos.

Sanctions possibles

- Selon l'évaluation de la situation (lieux, événements, gravité), différentes sanctions de durée variable, pourront s'appliquer :
- Retrait de l'activité, du cours, de la récréation, du service de garde pour une durée variable
 - Réparation, excuses verbales et/ou écrites.
 - Suspension interne ou externe de l'école, pouvant aller à une expulsion de l'école.
 - Rencontre parents/enfant/école/services externes...

Résumé

- Pour chaque signalement ou plainte l'école doit assurer un suivi :
- Évaluation de l'événement
 - Interventions rapides.
 - Rencontre des différents acteurs impliqués.
 - Contact avec les parents (informations et / ou rencontre).
 - Retour d'information aux différentes personnes impliquées dans le processus.

Travaillons ensemble pour faire de notre école un environnement sécuritaire permettant la réussite de tous!